



PLAN DE GESTION DES POISSONS MIGRATEURS

2016-2021

bassin Rhône-Méditerranée

Tableau de bord

Première parution : Novembre 2017

Anguille européenne, alose feinte du Rhône, lamproie marine, ces trois espèces sont dites migratrices amphihalines : elles accomplissent leur cycle de vie alternativement en eau douce et en milieu marin. Cette caractéristique en fait des espèces à fort intérêt patrimonial mais les rend également très vulnérables à tous les stades de leur développement et dans tous les milieux qu'elles traversent ou fréquentent. Elles sont à ce titre classées par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) comme respectivement « en danger critique d'extinction », « vulnérable » et « quasi-menacée ». Mais ces poissons sont également une ressource halieutique : alose et anguille sont pêchées, en mer et en rivière. La lamproie, devenue trop rare localement, ne l'est quasiment plus dans le bassin Rhône-Méditerranée.

Ces espèces, et d'autres poissons amphihalins dans les autres bassins de la métropole, font l'objet d'une gestion particulière par les comités de gestion des poissons migrateurs (COGEPOMI) et au travers de plans de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI).

Le PLAGEPOMI Rhône-Méditerranée 2016-2021, approuvé par arrêté du préfet coordonnateur de bassin le 14 novembre 2016, a donné aux acteurs du bassin des orientations portant sur :

1. La reconquête des axes de migration. Il s'agit de restaurer la libre circulation des espèces le long des axes de migration qu'elles parcourent. L'application de cet axe de travail concerne le rétablissement progressif de la continuité écologique sur 4630 km de cours d'eau et 255 ouvrages (barrages, seuils etc.).
2. La gestion des pêches. Les enjeux sur le bassin sont centrés sur l'anguille, pêchée principalement dans les lagunes et plus marginalement en eau douce. Au-delà du rappel de la réglementation existante, il s'agit de poursuivre l'évaluation des quantités pêchées dans un triple objectif de connaissance de la pression, d'évaluation des stocks et de support à l'estimation des flux (recrutement, échappement).
3. Le suivi des populations. Le pilotage de la gestion des espèces s'appuie autant que possible sur l'estimation des flux ou des stocks et de leur variation interannuelle. Les stations de comptage des poissons migrateurs sont donc indispensables.
4. La connaissance des espèces et de leurs habitats. Elle permet de cibler au mieux les actions de prévention et de restauration à mener. Des travaux sont également engagés à titre expérimental, pour tester l'efficacité de méthodes de suivi.
5. Le partage des enjeux et la sensibilisation du public. La connaissance est un premier pas dans la prise en considération de ces espèces. L'anguille par exemple nous est encore mystérieuse à bien des égards. La lamproie, elle, n'est pas un poisson à proprement parler mais un agnathe : elle n'a pas de mâchoire.

Le suivi de la mise en œuvre du PLAGEPOMI s'appuie désormais sur un tableau de bord.

La forme de celui-ci est volontairement inspirée du tableau de bord du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Certains indicateurs en sont directement issus puisque certaines dispositions sont communes aux deux outils de gestion.

Ce tableau de bord constitue une aide au pilotage du PLAGEPOMI et permet de rendre compte aux partenaires de l'avancement des actions et de l'impact des mesures de gestion mises en œuvre.

Pour cette première publication, validée par le COGEPOMI le 29 novembre 2017, 9 indicateurs d'état, de pression et de réponse, regroupés par orientation du PLAGEPOMI, sont proposés. D'autres indicateurs sont encore à construire ; ils intégreront les versions suivantes du tableau de bord.

Je tiens à remercier ici les acteurs de la mise en œuvre du PLAGEPOMI : les conseils régionaux Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Occitanie, les conseils départementaux, l'association Migrateurs Rhône-Méditerranée, les structures gestionnaires des cours d'eau et des plans d'eau, les organismes de recherche : Tour du Valat, Université de Perpignan, IRSTEA, IFREMER..., les pêcheurs amateurs et professionnels et leurs représentants, l'agence française de la biodiversité et l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, les hydroélectriciens concessionnaires de l'État, CNR et EDF.

La directrice régionale
Françoise NOARS

1 - RECONQUÊTE DES AXES DE MIGRATION 5

1.1. Nombre d'ouvrages traités pour restaurer la continuité écologique 6

1.2. Linéaire de cours d'eau en ZAP/ZALT franchissable à la montaison 7

1.3. *Linéaire de cours d'eau en ZAP/ZALT franchissable à la dévalaison*

1.4. *Taux d'échappement des lagunes*

2 - GESTION DES PÊCHES

Nombre de captures des pêcheries par espèce et par milieu - Indicateurs à construire

3 - SUIVI DE L'ÉVOLUTION DES POPULATIONS À L'ÉCHELLE DU BASSIN 9

3.1. Nombre de nouvelles stations de suivi opérationnelles sur les 10 listées au PLAGEPOMI 10

3.2 Taux de renseignement de l'observatoire des populations de poissons migrateurs 11

3.3 État des populations – *Indicateur publié mais encore à construire* 12

4 - CONNAISSANCE DES ESPÈCES ET DES HABITATS 13

4.1 Nombre d'actions engagées ou en cours 14

4.2 Alerte sur les besoins de connaissance identifiés comme prioritaires par le PLAGEPOMI (priorité A) pour lesquels aucune action n'est engagée 15

5 - ACTIONS DE SENSIBILISATION AUX ENJEUX ET DE VALORISATION DES ACQUIS 17

5.1 Nombre d'actions de sensibilisation portées par les acteurs locaux 18

L'indicateur n'est renseigné que partiellement à ce stade

5.2 Territoires de la ZAP non couverts par un SAGE ou un contrat de milieu 19

5.3 : Moyens financiers consacrés à la mise en œuvre du PLAGEPOMI 20



Accouplement Lamproie - © B. ADAM - Biotope

1 - RECONQUÊTE DES AXES DE MIGRATION

L'ambition du PLAGEPOMI 2016-2021

Les recommandations et actions proposées par le PLAGEPOMI s'appuient largement sur les dispositions du SDAGE Rhône-Méditerranée et de son programme de mesures 2016-2021 dans lesquels les objectifs de reconquête des axes de migration et habitats des poissons migrateurs amphihalins ont été entièrement intégrés.

Des actions de restauration des axes de migration en cours d'eau sont prévues à ce titre. Le PLAGEPOMI affiche par ailleurs une priorité d'action sur les lagunes méditerranéennes sur lesquelles on constate un déficit de diagnostic sur les voies d'échanges entre eau douce et eau salée. Le plan propose donc que les lagunes soient caractérisées du point de vue des enjeux poissons migrateurs de manière à ce que soit définies les actions à mettre en œuvre pour maintenir ou restaurer les connexions. Il insiste également sur le rôle joué par l'hydromorphologie, l'hydrologie et l'état qualitatif des axes de migration.

Les zones d'action, prioritaire (ZAP) et à long terme (ZALT), ont été consolidées et s'appuient réglementairement sur le classement des cours d'eau. Le PLAGEPOMI précise les implications pour les aménagements existant selon qu'ils sont en ZAP ou en ZALT.

Les indicateurs

1.1. Nombre d'ouvrages traités pour restaurer la continuité écologique

L'indicateur suit la mise en œuvre des actions de restauration de la continuité écologique selon les priorités données par le plan de gestion. Il existe sous cette forme dans le tableau de bord du SDAGE 2016-2021

1.2. Linéaire de cours d'eau en ZAP/ZALT franchissable à la montaison

L'indicateur existe également au tableau de bord du SDAGE

1.3. Linéaire de cours d'eau en ZAP/ZALT franchissable à la dévalaison

Indicateur à construire sur le modèle du précédent

1.4. Taux d'échappement des lagunes

Indicateur à construire en cours de cycle une fois la modélisation opérationnelle sur d'autres lagunes que celles du Vaccarès

INDICATEUR 1.1 : NOMBRE D'OUVRAGES TRAITÉS POUR RESTAURER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

RÉPONSE

DESCRIPTIF DE L'INDICATEUR :

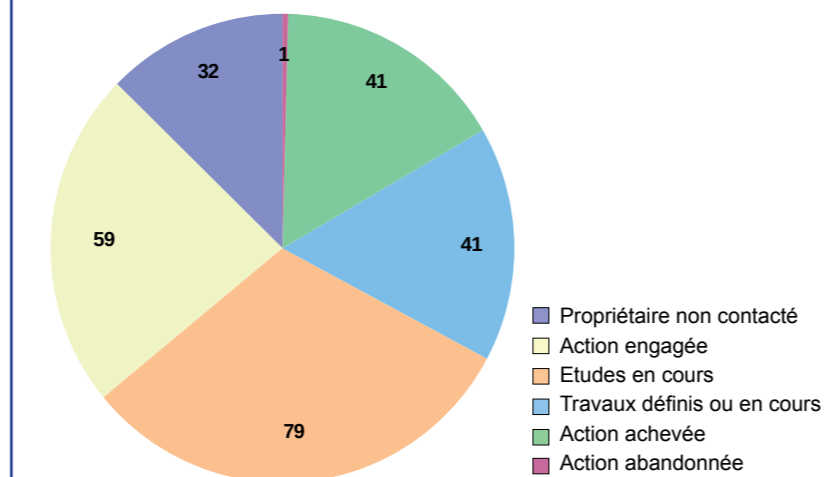
Les recommandations et actions du PLAGEPOMI convergent avec les dispositions du SDAGE et de son programme de mesures 2016-2021 dans lesquels les objectifs de reconquête des axes de migration et habitats des poissons migrateurs amphihalins ont été entièrement intégrés.

Sur les cours d'eau, 255 ouvrages présentant un enjeu vis-à-vis de la circulation des poissons grands migrateurs ont été identifiés par le SDAGE comme prioritaires pour la restauration de la continuité écologique. Le PLAGEPOMI 2010-2014 avait identifié 74 ouvrages-cible.

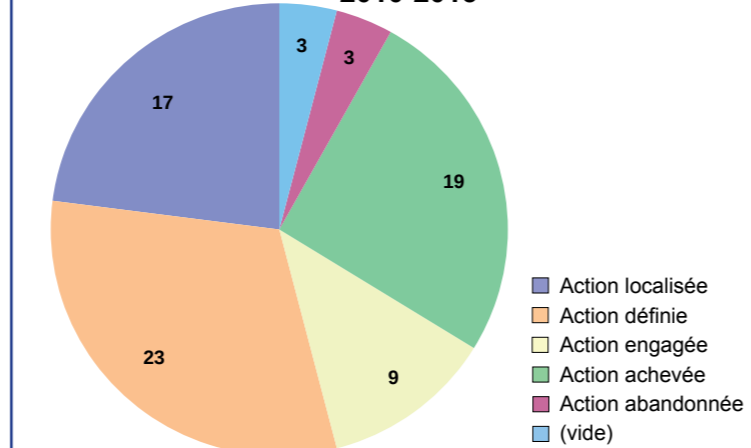
Les ouvrages de lagunes ne sont pas répertoriés à l'échelle du bassin même s'ils sont souvent connus et cartographiés par lagune. C'est pourquoi le SDAGE n'a pas identifié d'ouvrages prioritaires parmi eux. Le PLAGEPOMI en revanche prévoit qu'ils soient répertoriés et caractérisés du point de vue des enjeux grands migrateurs qu'ils représentent.

CIBLE 2016-2021 : 255 ouvrages

Bilan de de la restauration des ouvrages prioritaires 2010-2015



Bilan de de la restauration des ouvrages prioritaires 2010-2015



Mise à jour annuelle

Date de mise à jour : 29/11/2017

INDICATEUR 1.2 : LINÉAIRE DE COURS D'EAU EN ZAP/ZALT FRANCHISSABLE À LA MONTAISON

RÉPONSE

DESCRIPTIF DE L'INDICATEUR :

L'accessibilité est calculée sur la base de l'évaluation de la franchissabilité pour l'anguille, l'aloïse feinte et la lamproie marine des ouvrages situés sur les principaux axes de migration. Chaque tronçon situé entre deux ouvrages est ainsi associé à une classe de d'accessibilité (inaccessible à complètement accessible) selon l'effet cumulé des ouvrages situés en aval du tronçon.

CIBLE : 3690 km de ZAP anguille dont 1110 km de ZAP lamproie et 920 km de ZAP aloïse.

RÉSULTATS :

Les gains observés sur la bonne accessibilité restent encore modestes malgré de nombreuses opérations de décloisonnement qui permettent des gains sur les classes inférieures à bonne :

Sur le Rhône : mise en place d'un éclusage à poissons nocturnes pour l'anguille et la lamproie marine sur les trois usines-écluses du Rhône aval depuis 2011, mise en service de 4 passes à anguilles sur les usines-écluses d'Avignon et de Caderousse en 2012 et mise en service en 2015 de la passe à poissons du barrage de Rochemaure.

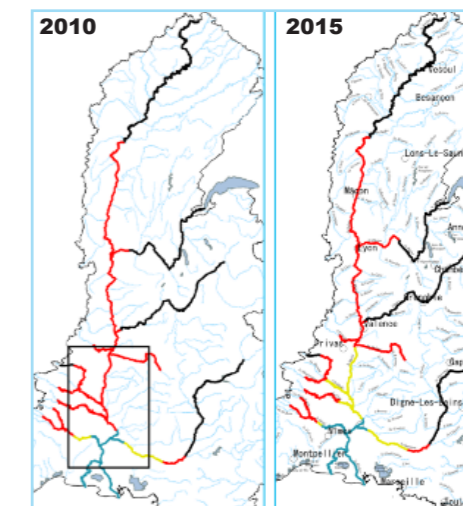
Ces avancées ont permis d'améliorer l'accessibilité du Rhône aval et de ses affluents comme la Cèze aval et l'Ardèche aval, pour lesquels l'accessibilité passe de mauvaise à moyenne pour l'anguille, et de très mauvaise à mauvaise pour la lamproie. Néanmoins la colonisation des affluents situés en amont du Gardon et de la Durance (Cèze, Ardèche, Drôme, Eyrieux notamment) n'est pas encore satisfaisante.

Sur le Gardon : mise en service de la passe de Comps en 2011

Sur l'Ardèche et la Drôme : mises en service des passes à poissons de Sampzon (2011) et de Mas Neuf (2013) sur l'Ardèche, et des Pucs (2011), du SMARD (2013) et du pont des Ramières (2014) sur la Drôme, qui améliorent nettement la transparence sur cet axe après la mise en service de celle de Livron en 2009.

PERSPECTIVES :

Une progression significative de l'accessibilité sur le fleuve Rhône est attendue à court terme grâce à la mise en service des passes à poissons de Sauveterre en 2016 et de Logis Neuf en 2017 (travaux d'ores et déjà engagés).



Anguille :

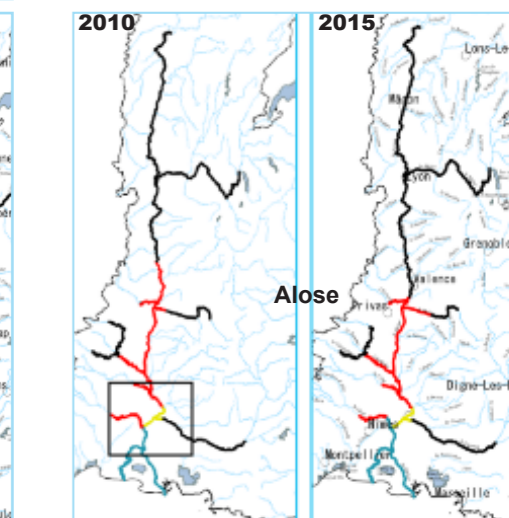
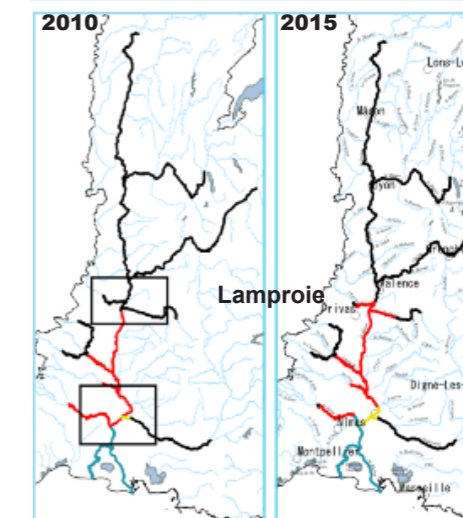
+ 27 km sur le Gardon entre 2010 et 2015 !

Le linéaire de bonne accessibilité pour l'anguille depuis la mer représente une centaine de km sur le Rhône (45 % du linéaire des zones d'action prioritaires du PLAGEPOMI), une cinquantaine de km sur le Gardon (31 %), 17 km sur la Durance (8 %), 0 km sur les autres affluents majeurs (Cèze, Ardèche, Drôme, Eyrieux).

Il a bien progressé sur le Gardon entre 2010 et 2015

Degré d'accessibilité depuis la mer :

- De bonne accessibilité à complètement accessible (impact cumulé des ouvrages faible ou modéré voire absence d'ouvrage)
- Accessibilité moyenne (impact cumulé des ouvrages moyens)
- De mauvaise à très mauvaise accessibilité (impact cumulé fort ou très fort des ouvrages)
- Inaccessible



Aloïse et lamproie : + 15 km sur le Gardon entre 2010 et 2015 !

Le linéaire de bonne accessibilité observé sur le Rhône en 2015 pour l'aloïse feinte et la lamproie marine est inchangé depuis 2010 : environ 70 km depuis la mer (31 % du linéaire prioritaire PLAGEPOMI). Sur le Gardon, il est d'un peu plus de 15km (22 %), jusqu'au seuil de prise d'eau du canal de Beaucaire.

Mise à jour à mi-parcours et bilan

Date de mise à jour : 29/11/2017



Alose - © MRM - Y. Gouguenheim

3 - SUIVI DE L'ÉVOLUTION DES POPULATIONS À L'ÉCHELLE DU BASSIN

L'ambition du PLAGEPOMI 2016-2021

Les actions soutenues dans le cadre du PLAGEPOMI concourent à un dispositif de suivi, pertinent scientifiquement et réaliste au regard des moyens mobilisables, ayant comme ambition :

- un suivi global des populations à l'échelle du bassin compte tenu du cycle des espèces,
- un suivi permettant d'appréhender la reconquête des axes de migration (suivi de la montaison, suivi de la dévalaison).

Les données de suivi des populations produites dans ce cadre sont capitalisées pour établir des indicateurs d'état des milieux et des populations qui intégreront l'observatoire des poissons migrateurs du bassin.

Les objectifs de suivi se traduisent concrètement par le suivi à des stations clés.

Le cycle 2016-2021 du PLAGEPOMI fait des recommandations précises et liste notamment les 10 nouvelles stations de suivi à installer.

Les indicateurs

3.1. Nombre de nouvelles stations de suivi opérationnelles sur les 10 listées au PLAGEPOMI

3.2 Taux de renseignement de l'observatoire des populations de poissons migrateurs L'indicateur existe également au tableau de bord du SDAGE

3.3 État des populations

Indicateur publié mais encore à construire

Mise à jour annuelle

Date de mise à jour : 29/11/2017

INDICATEUR 3.1 : NOMBRE DE NOUVELLES STATIONS DE SUIVI OPÉRATIONNELLES SUR LES 10 LISTÉES AU PLAGEPOMI

RÉPONSE

DESCRIPTIF DE L'INDICATEUR :

L'orientation 3 du PLAGEPOMI a notamment pour objectif d'élargir son dispositif de suivi au travers de nouvelles stations pour chaque espèce et de stations multi-espèces. L'indicateur est le nombre de nouvelles stations de suivis opérationnelles par rapport aux ambitions affichées par le PLAGEPOMI.

CIBLE : 10 stations de suivi

RÉSULTATS :

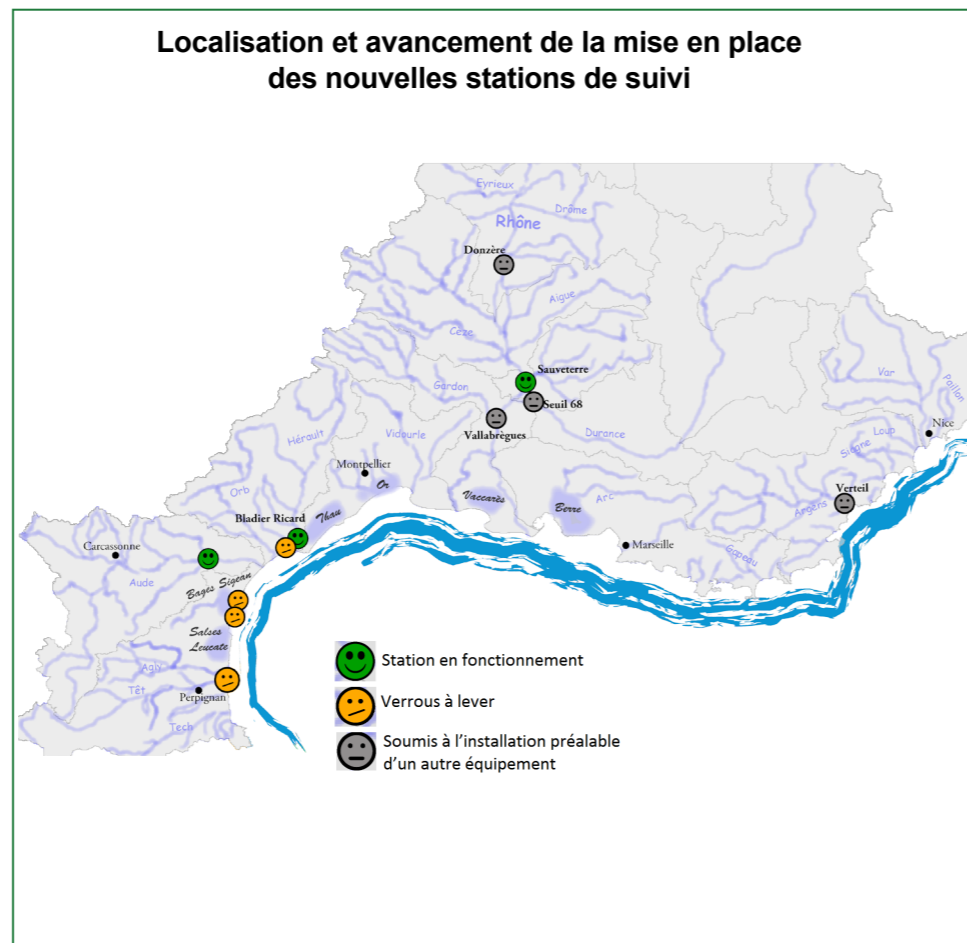
Parmi les 10 nouvelles stations projetées,

- sont désormais en fonctionnement 2 stations de vidéo-comptage à Sauveterre (30) sur le Rhône et Bladier-Ricard sur l'Hérault (34) et une station d'observation de géniteurs de Lamproie sur l'Aude (11),
- l'installation des stations de suivis de Donzère (07-26) et Vallabrègues (30) est assujettie à la construction de petites centrales hydroélectrique, celles de la Durance (13-84) et de l'Argens (83) à la mise en place de passes à poissons,
- pour 4 stations, des verrous restent à lever, notamment sur la lagune de Bages-Sigean (11) : questions de montage et de financement. La station de Bladier-Ricard doit être optimisée pour le comptage des anguilles à la montaison.

A ces 10 stations s'ajoutent les sites pré-existants, 13 au total sur le bassin.

PERSPECTIVES :

Les stations sont portées par des maîtrises d'ouvrages locales. La prise en charge locale de l'installation du suivi est donc cruciale. Elle fait parfois défaut dans les cas les moins avancés. Le bouclage du plan de financement des suivis freine également plusieurs projets.



INDICATEUR 3.2 : TAUX DE RENSEIGNEMENT DE L'OBSERVATOIRE DES POPULATIONS DE POISSONS MIGRATEURS

RÉPONSE

DESCRIPTIF DE L'INDICATEUR :

L'observatoire des populations de poissons migrateurs est un site internet qui centralise les descripteurs populationnels pour l'alose feinte, l'anguille et la lamproie marine. Ces descripteurs sont alimentés annuellement à partir des suivis mis en œuvre dans les stations.

L'indicateur est le pourcentage annuel de sites du suivis dont les données alimentent les descripteurs renseignés et publiés dans l'observatoire

Lien vers le site : www.observatoire-rhone-mediterranee.fr

CIBLE : 100 % des descripteurs publiés

RÉSULTATS :

L'observatoire a été mis en ligne début 2018. Les données des stations sont recueillies et 6 descripteurs sont élaborés.

Parmi les stations dont les données alimentent les descripteurs publiés dans l'observatoire,

- en 2016, 13, soit 93 % ont fait l'objet d'une intégration complète des données,
- en 2017, 10, soit 64 % ont fait l'objet d'une intégration complète des données. Le suivi des bulls d'alose sur la Durance n'a pas pu être réalisé, il est en projet pour 2018.

PERSPECTIVES :

L'observatoire des populations est en ligne. Les 6 descripteurs sont publiés.

L'outil qu'est l'observatoire est basé sur les données issues des stations de suivi. La pérennisation des sites de suivi est une condition indispensable au fonctionnement et à l'utilité de l'observatoire.

Descripteurs	Stations de référence	2016	2017
Nombre de civelles dans les passes pièges	<i>Passé piège du Grau de la Fourcade</i>	oui	oui
Nombre d'anguillettes dans les passes pièges	<i>Usine écluse de Beaucaire</i>	oui	oui
	<i>Usine écluse d'Avignon</i>	oui	Partiel ⁽¹⁾
	<i>Barrage de Mallemort sur la Durance</i>	oui	Partiel ⁽¹⁾
Nombre de bulls d'aloses	<i>Donzère</i>	oui	oui
	<i>Ardèche à Salavas</i>	oui	oui
	<i>Cèze à Chusclan</i>	oui	oui
	<i>Seuil 68 Durance</i>	oui	non
	<i>Gardon à Fournès</i>	oui	oui
	<i>Vidourle à Saint Laurent d'Aigouze</i>	oui	oui
CPUE des pêcheries amateurs d'aloses	<i>RM</i>	oui	oui
Présence/absence de lamproies marines	<i>RM</i>	oui	oui
videocomptage	<i>Bladier Ricard</i>	oui	oui
	<i>Sauveterre</i>	non	Partiel ⁽²⁾

⁽¹⁾ : incidents technique ou maintenance de l'aménagement ont interrompu les suivis

⁽²⁾ : entrée en fonctionnement en 2017

DESCRIPTIF DE L'INDICATEUR :

Le PLAGEPOMI ne donne pas d'objectifs d'état des populations mais il peut être intéressant que le tableau de bord donne une vision de cet état au travers des descripteurs publiés dans l'observatoire des populations.

La définition précise de l'indicateur en fonction de la valeur des descripteurs reste à élaborer.

Il pourra s'appuyer sur la valeur des descripteurs et sur leur évolution au pas de temps de 5 ans.

Espèce	Descripteur	2016	
		Tendance par rapport à la moyenne des 5 dernières années	Nombre de stations de référence
ANGUILLE	Nombre d'écuelles dans les passes pièges	↘	1 : Passe piège du Grau de la Fourcade
	Nombre d'anguillettes dans les passes pièges	→	3 : Usine écluse de Beaucaire Usine écluse d'Avignon Barrage de Mallemort sur la Durance
ALOSE	Nombre de bulls d'aloses	↘	6
	CPUE des pêcheries amateurs d'aloses	↗	
	Effectif d'aloses observés par vidéocomptage	indéterminé	0

L'ambition du PLAGEPOMI 2016-2021

Le développement des connaissances doit permettre d'améliorer la compréhension du fonctionnement des populations et d'obtenir des indicateurs d'efficacité des actions entreprises.

Les besoins de connaissances scientifiques et techniques prioritaires pour améliorer la gestion et l'évaluation des populations s'articulent autour de quatre questions-clé :

1. Quelles sont les capacités d'accueil des différents milieux ?

Il s'agit de connaître les milieux (lagunes, cours d'eau) les plus propices au développement et à la reproduction des espèces.

2. Quelles sont les voies de migration privilégiées? Quels facteurs les déterminent ?

Cette connaissance est à compléter en cours d'eau et en lagune, à des échelles allant d'un aménagement hydroélectrique à un ensemble de cours d'eau.

3. Quels sont les moyens d'optimisation des outils d'évaluation de l'abondance des populations ?

Il s'agit là notamment de développer des méthodes d'automatisation des comptages et de modélisation.

4. Quelles sont les pressions d'origine anthropique autres que les obstacles transversaux sur lesquels il est possible d'agir à l'échelle du bassin ?

Le PLAGEPOMI précise pour chaque question-clé les connaissances qui sont à développer et leur priorité, A ou B. Il liste 17 besoins de connaissance.

Les indicateurs




4.1 Nombre d'actions engagées ou en cours

4.2 Alerte sur les besoins de connaissance identifiés comme prioritaires par le PLAGEPOMI (priorité A) pour lesquels aucune action n'est engagée

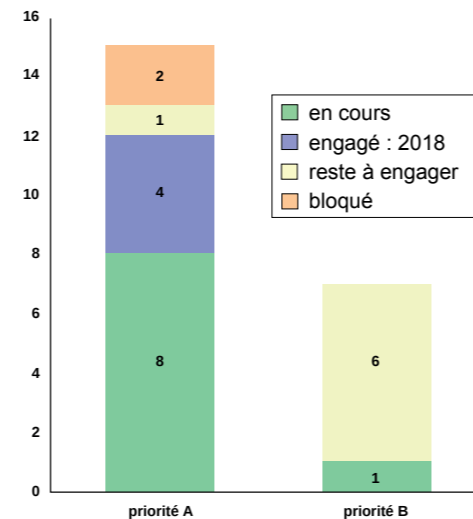
INDICATEUR 4.1 : NOMBRE D' ACTIONS ENGAGÉES OU EN COURS

RÉPONSE

CIBLE : Engagement d'actions répondant aux 17 besoins de connaissance identifiés au PLAGEPOMI

Anguille européenne	Alose feinte du Rhône	Lamproie marine
		
10 études concernant les anguilles sont en cours ou engagées. Elles contribueront surtout à une meilleure connaissance des capacités d'accueil et de migration. Un test de suivi de la dévalaison par filets (guideau) et l'étude des voies de migrations privilégiées dans les aménagements du Rhône seront des avancées intéressantes. Les projets d'automatisation des comptages en lagunes (2) restent bloqués à ce jour faute de bouclage du plan de financement ou faute de meilleure mobilisation des données de pêche.	3 actions sont en cours ou engagées : l'automatisation des comptages est en cours et les connaissances progressent sur les capacités d'accueil des différents cours d'eau. Le déterminisme des voies de migration reste à mieux connaître	2 actions sont en cours qui répondent aux besoins prioritaires de connaissance de la lamproie : la recherche de présence par ADN environnemental et la caractérisation des lagunes

Actions répondant aux besoins de connaissance identifiées par le PLAGEPOMI



RÉSULTATS :

La dynamique est enclenchée pour les besoins de connaissance de priorité A. L'engagement des actions de priorité B est nettement en retrait, ce qui est attendu en début de cycle.

PERSPECTIVES :

La sécurisation d'un financement des actions de modélisation des comptages d'anguille à la montaison et à la dévalaison ainsi que l'aboutissement des actions engagées de collecte des données de pêche sont deux conditions de la consolidation des connaissances des lagunes vis-à-vis de l'anguille, conditions non encore remplies.

LES LAGUNES :

Le PLAGEPOMI fixe un objectif fort d'acquisition de connaissance des populations et de leur comportement en lagune. Le précédent cycle avait permis d'avoir des informations sur le sex-ratio des anguilles, variable selon les lagunes, et sur l'état sanitaire des anguilles. Le cycle 2016-2021 oriente les actions notamment vers la connaissance de la capacité d'accueil des différentes lagunes, vers la caractérisation du recrutement (conditions, estimation) et l'évaluation du taux d'échappement. A ce jour, 5 études sont en cours qui amélioreront la connaissance des milieux lagunaires vis-à-vis des grands migrateurs mais les 2 actions bloquées concernent le développement de méthodes et d'outils de connaissance des populations, qui est encore insuffisante.

INDICATEUR 4.2 : ALERTE SUR LES BESOINS DE CONNAISSANCE IDENTIFIÉS COMME PRIORITAIRES PAR LE PLAGEPOMI (PRIORITÉ A) POUR LESQUELS AUCUNE ACTION N'EST ENGAGÉE

RÉPONSE

Questions clé	Bilan	Connaissances restant à développer
1- Capacités d'accueil des différents milieux	Des actions répondant aux besoins de connaissance sont engagées : sur la caractérisation des lagunes vis-à-vis des grands migrateurs et sur les habitats favorables à la reproduction de l'Alose sur les côtières. Point de vigilance : L'ambition du Plagepomi est forte notamment sur les lagunes, les actions devront être poursuivies.	
2- Voies de migration privilégiées et facteurs déterminants	Plusieurs études sont engagées : évaluation des voies de dévalaison de l'Anguille sur le Rhône, la Cagne (83) et le Var (06) et identifier des conditions de recrutement au niveau des lagunes	Engager des travaux sur l'identification du déterminisme dans des voies de montaison privilégiées par les individus reproducteurs d'Alose
3- Moyens d'optimisation des outils d'évaluation de l'abondance des populations	Les travaux sont engagés sur les cours d'eau mais doivent émerger (montages financiers à consolider) en lagune pour l'anguille	Exploitation du modèle d'échappement développé sur le Vaccarès sur les autres lagunes méditerranéennes Développement d'outil automatique de comptage des anguilles en lagune (télémétrie, caméra acoustique)
4- Identification des pressions anthropiques autres que les obstacles transversaux à la migration sur lesquels il est possible d'agir	Une étude sur l'incidence des pompages est engagée ainsi qu'une étude des débits souhaitables sur la Durance	





Lamproie femelle - © B. ADAM - Biotope

5 - ACTIONS DE SENSIBILISATION AUX ENJEUX ET DE VALORISATION DES ACQUIS

L'ambition du PLAGEPOMI 2016-2021

La mise en œuvre du PLAGEPOMI nécessite de faire connaître les espèces ciblées et les actions menées auprès d'un large public . Il importe également de favoriser les retours d'expériences sur les actions menées dans le cadre du plan de gestion afin de créer une émulation et de faciliter l'expansion des bonnes pratiques parmi les différents acteurs.

Enfin, la réussite du PLAGEPOMI nécessite l'engagement de multiples acteurs et, en premier lieu, des maîtres d'ouvrage et des structures animatrices de la politique locale de l'eau. Le PLAGEPOMI veille également à encourager et consolider l'implication de ces nombreux acteurs.

Les indicateurs

5.1 Nombre d'actions de sensibilisation portées par les acteurs locaux

L'indicateur n'est renseigné que partiellement à ce stade

5.2 Territoires de la ZAP non couverts par un SAGE ou un contrat de milieu

5.2 Territoires de la ZAP non couverts par un SAGE ou un contrat de milieu

Cet indicateur n'a pas nécessairement à évoluer entre 2 calculs. En ce sens, il a un statut particulier, d'illustration du contexte de la mise en œuvre du PLAGEPOMI.

INDICATEUR 5.1 : NOMBRE D' ACTIONS DE SENSIBILISATION PORTÉES PAR LES ACTEURS LOCAUX

RÉPONSE

DESCRIPTIF DE L'INDICATEUR :

L'indicateur 5.1 comptabilise :

- d'une part, l'impact des outils de communication numérique en place sur les poissons migrateurs (5.1 a)
- d'autre part, les actions de communication engagées localement par les acteurs locaux et les partenaires (à cibler) du PLAGEPOMI (5.1b).

Il constitue ainsi un indicateur de réponse caractérisant l'objectif du PLAGEPOMI en matière de sensibilisation des territoires aux enjeux migrateurs.

- L'indicateur 5.1a présente les statistiques annuelles des sites internet de MRM, de l'observatoire des poissons migrateurs – en projet - et de la page PLAGEPOMI du site de bassin
- L'indicateur 5.1b sera renseigné 2 fois pendant la durée du PLAGEPOMI. Il rend compte du nombre d'actions conduites et si possible du nombre de personnes touchées par public

PERSPECTIVES :

Mettre en adéquation les publications des sites Internet avec l'évolution de l'indicateur 5.1a

RÉSULTATS 1a : Statistiques annuelles des sites internet du bassin

	Période rapportée	Nombre de visites	Nombre de pages vues par visites	Pages les plus consultées (en % de visites)
Site de bassin sous-rubrique «gestion des poissons migrateurs»	Sept 2016 à août 2017	1484	2 en moyenne	page plan de gestion 2016-2021 (25 % des vues)
Site de Migrateur Rhône-Méditerranée (MRM)	2016	6815	2-3 en moyenne	- page d'accueil (18%) - actus (15 % contre 8 % en 2015) - milieux (14%) - espèces (14%)

RÉSULTATS 1b

Sous indicateur 1b en construction

Mise à jour mi-parcours et bilan

INDICATEUR 5.2 : TERRITOIRES DE LA ZAP NON COUVERTS PAR UN SAGE OU UN CONTRAT DE MILIEU

RÉPONSE

DESCRIPTIF DE L'INDICATEUR :

La mise en œuvre du PLAGEPOMI repose en grande partie sur la prise en compte des enjeux migrateurs dans les planifications et programmes d'actions en place.

La politique de l'eau (SDAGE et PLAGEPOMI) se décline de manière opérationnelle sur les territoires à travers les SAGE et contrats de milieux. Ces dispositifs sont approuvés par le comité d'agrément, qui valide la prise en compte des enjeux.

L'indicateur 5.2 vise :

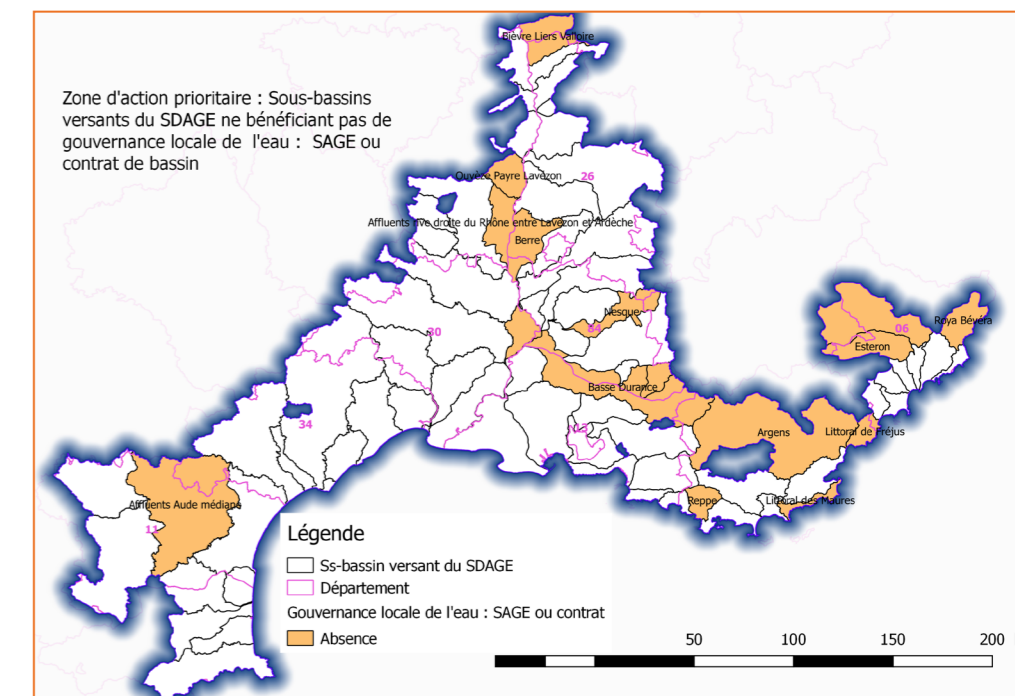
- à repérer les territoires concernés par des enjeux grands migrateurs (à l'intérieur de la ZAP) et sur lesquels il n'existe pas de gouvernance locale de l'eau à l'échelle du sous-bassin : contrats de milieux et SAGE. Sur ces territoires, la mise en œuvre des orientations du PLAGEPOMI dépend d'autres dispositifs. Par exemple, l'animation ou la maîtrise d'ouvrage par les fédérations de pêche peuvent y assurer un rôle prépondérant.
- à suivre la prise en compte des enjeux relatifs aux poissons grands migrateurs dans les SAGE approuvés.

COMMENTAIRES :

Tous les bassins figurant sur la carte ne présentent pas le même enjeu en termes de substitution de la gouvernance locale de l'eau par un autre dispositif :

- Des projets de SAGE existent sur les bassins de Bièvre-Liers-Valloire (stratégie validée), de l'Argens et de la Durance (émergents). Un contrat est également en cours d'élaboration : Roubion-Jabron. Ici le comité d'agrément veillera à ce que les enjeux grands migrateurs soient bien pris en compte.
- Des bassins non dotés de SAGE le sont d'instances de gouvernance fonctionnelles, c'est le cas de l'Aude avec un syndicat mixte sur l'Aude médiane et un EPTB sur la totalité du bassin.

CIBLE : Parmi les SAGE listés dans le PLAGEPOMI, 100 % des nouveaux SAGE approuvés prennent en compte les enjeux relatifs aux poissons grands migrateurs



Mise à jour mi-parcours et bilan

DESCRIPTIF DE L'INDICATEUR :

Il s'agit de suivre l'évolution d'une partie des coûts de mise en oeuvre du PLAGEPOMI. Cet indicateur apporte une information complémentaire aux autres indicateurs du tableau de bord.

Il comptabilise les coûts des projets des différents maîtres d'ouvrage en réponse au PLAGEPOMI, sur chaque orientation.

Il est calculé annuellement à partir de la programmation des actions et des données suivantes :

- montant des actions de restauration de la continuité aidés par l'agence de l'eau parmi les ouvrages prioritaires du PLAGEPOMI
- + 100 % programme de MRM
- + autres projets recensés par la programmation des actions en CTPOMI

Les données prospectives seront mises à jour a posteriori (réalisation ou non des actions programmées).

PRECAUTIONS :

L'indicateur a un fonctionnement particulier : les chiffres n'ont pas vocation à évoluer dans un sens plus que dans l'autre. L'indicateur est un état des lieux de la réponse collective apportée à la gestion des grands migrateurs du bassin.

NB : la programmation des actions de restauration de la continuité écologique n'est pas disponible pour 2018.

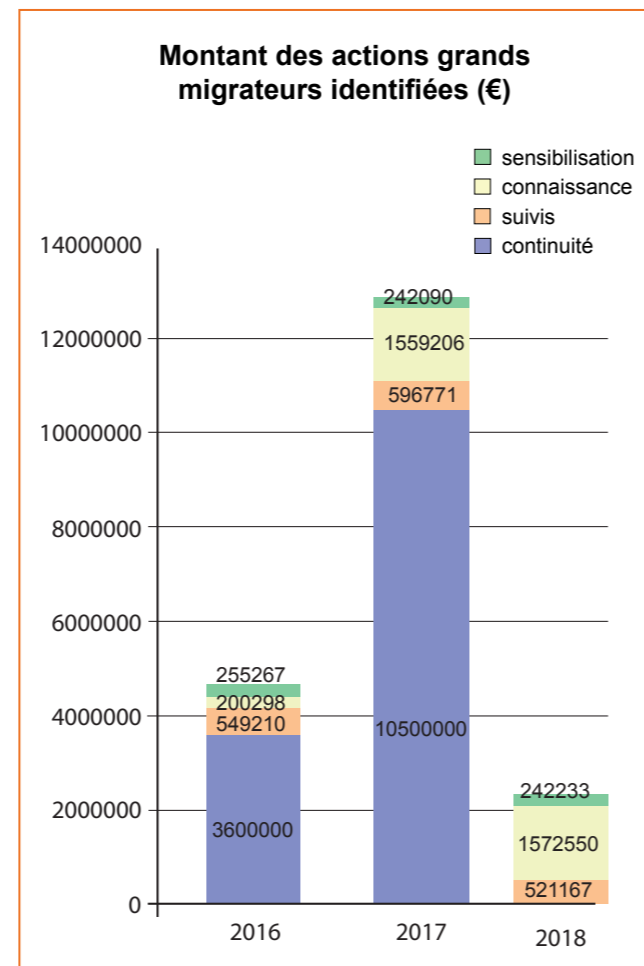
COMMENTAIRES :

Le graphique, avec les actions qu'il prend en compte, donne des montants annuels mobilisés compris entre 4 et plus de 10 M€.

Les montants principaux sont dévolus aux actions de restauration de la continuité et aux suivis des populations d'anguille, alose et lamproie. Ce premier constat est en adéquation à la dynamique du plan de gestion 2016-2021.

Les chiffres hors actions de restauration des axes de migration sont sous-estimées car dépendant de remontées d'information non systématique. Le coût des actions non subventionnées (temps de personnel d'agents de l'État majoritairement) n'apparaît pas.

A contrario, la mise à jour a posteriori des actions programmées, projet, pourra aboutir à des montants réalisés inférieurs aux montants programmés.



Mise à jour annuelle

Directrice de Publication : Françoise NOARS
Comité de rédaction : Secrétariat technique du Cogepomi, pilotage Emmanuelle LONJARET
Conception-réalisation : DIR/Com - Stéphanie LEMONON

Photo page de couverture : illustration réalisée à partir des photos suivantes Anguille - / Alose - © MRM - Y.Gouguenheim / Lamproie mâle © B. ADAM - Biotope

Impression en régie par l'atelier de reprographie en 100 exemplaires - avril 2018

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes

5, place Jules Ferry 69006 LYON
Adresse postale : 69453 LYON cedex 06

Tél. 04 26 28 60 00

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr